



Restitution de caution à un organisme, tromperie d'un propriétaire

Par **steph61340_old**, le **17/08/2007** à **16:25**

Bonjour,

ds le cadre d'une colocation en juillet 2001 mon amie et moi-même avons eu recours au service "loca-pass" pour le paiement de notre caution.

Nous avons déménagé en juillet 2002 et il s'avère que l'organisme vient de réouvrir le dossier(juin 2007) car la caution ne leur a pas été restituée...

Pensant que le propriétaire la restituerait directement à l'organisme nous ne nous en étions pas souciés...

L'organisme a tenté de joindre le propriétaire qui leur a fourni par fax l'état des lieux de sortie avec la mention en observations "taxe d'ordures ménagères à déduire de la caution " et quelques lignes plus loin au dessus de nos signatures "caution rendue ce jour aux locataires en espèces".

Nous avons tenté de joindre le propriétaire nous venons de lui transmettre un recommandé car nous n'avons jamais touché la moindre somme de sa part en espèces et cette mention a été rajoutée, cela ne fait aucun doute pour nous (notez l'incohérence entre les 2 phrases).En notre dévafeur , ni l'une ni l'autre ne sommes en possession de notre état des lieux de sortie... merci de nous indiquer quels sont nos recours puisque nous souhaitons défendre notre cause. Cordialement